



Ville de Marcoussis

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION N° 2022-177

Approuvant la signature d'une convention relative à
l'organisation d'une formation
RéActualisation de la Formation Gestes et Soins d'Urgence (RAFGSU)

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L2122-22 4^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé

CONSIDERANT la nécessité d'organiser des formations de prévention et secours,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est signé une convention relative à l'organisation d'une formation professionnelle de RéActualisation de la Formation Gestes et Soins d'Urgence (RAFGSU) organisée par le Centre Hospitalier Sud Francilien.

ARTICLE 2

La formation est organisée le 17 octobre 2022 au CDAU – 55 Bd Henri Dunant à CORBEIL ESSONNE à destination d'un agent de la collectivité pour un coût de 150.00 € TTC.

ARTICLE 3

La dépense sera imputée au budget ville 2022 – Article 6184 – Service 0200.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 23 Août 2022

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
06/218103647/20220823-DEC2022-177-AU
Date de transmission : 25/08/2022
Date de réception préfecture : 25/08/2022

